

**DEMANDE D'UN CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 260'000.- TTC POUR LA RÉFECTION DES
CHAUSSÉES / PHASE III - 2022**

Vu le rapport de la société ERTEC SA ingénieurs civils et laboratoire routier datant de 2019 et priorisant les différents entretiens routiers à effectuer sur la commune de Confignon,

Vu le crédit d'investissement de CHF 490'000.- TTC pour la réfection des chaussées / phase 1 – 2020 adopté le 26 mai 2020,

Vu le crédit d'investissement de CHF 300'000.- TTC pour la réfection des chaussées / phase 2 – 2021 adopté le 9 mars 2021,

Vu le plan des investissements 2022, d'un montant estimatif de CHF 290'000.-,

Vu les besoins en matière d'entretien des chaussées,

Vu la Loi fédérale sur la circulation routière (LCR) du 19 décembre 1958,

Conformément aux articles 30, al. 1, lettre m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 12 oui, 0 non et 6 abstentions sur 18 CM présents

1. D'ouvrir un crédit de CHF 260'000.- TTC destiné à la réfection des chaussées de la phase 3/2022.
2. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements 6150.890.50100.000 puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense nette de CHF 260'000.- TTC au moyen de 30 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2022.

Le Président : Nicolas FOURNIER



Le Secrétaire : Xavier FRANCEY

